

CNH 2026 : Pas d'année blanche pour les droits des personnes handicapées !

Paris, le 4 septembre 2026. La Conférence Nationale du Handicap (CNH) vient de s'achever. Derrière un bilan empreint d'autosatisfaction, l'écart demeure entre l'affichage politique et la réalité vécue par les personnes handicapées et leurs proches. Le calendrier électoral ne doit pas mettre leurs droits entre parenthèses : le Collectif Handicaps appelle à poursuivre les travaux engagés et à anticiper dès maintenant le prochain quinquennat.

« *Passer d'une société inclusive à une société pleinement accessible* » : tel est l'objectif affiché pour la dernière CNH présidée par Emmanuel Macron. Si cette ambition fait écho à la revendication constante des associations de faire de l'accessibilité une priorité de la République, peut-on vraiment dire que la société actuelle est inclusive ? Depuis la loi de 2005, la promesse d'égalité des droits et des chances a été maintes fois réaffirmée... Mais les atteintes aux droits des personnes en situation de handicap n'ont jamais cessé – y compris après les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, si souvent présentés comme un accélérateur de l'accessibilité.

Le Collectif Handicaps se réjouit que la mise en accessibilité de la France devienne, bien que tardivement, un cap pour l'ensemble du Gouvernement. Encore faut-il savoir de quoi on parle : l'accessibilité est universelle ou elle n'est pas. Elle doit être pensée sous toutes ses formes, pour tous les types de handicap, en prenant en compte la diversité des situations, des usages et des besoins. A ce titre, faire davantage participer les experts d'usage est une avancée à souligner. En revanche, nous regrettons que la stratégie nationale de l'accessibilité ne comporte aucune mesure contraignante : malgré nos alertes, ni le renforcement des moyens de contrôle, ni le durcissement des sanctions n'a été annoncé.

Plus largement, le Collectif Handicaps se retrouve dans les principes des 16 engagements énoncés dans le dossier de presse. La plupart des mesures annoncées, sans être révolutionnaires, vont dans le bon sens, en restant toutefois floues quant aux moyens associés et aux conditions de mise en œuvre (par exemple, sur les conséquences d'une nouvelle définition légale du handicap).

Nous déplorons l'absence de nombreux enjeux conditionnant pourtant la capacité des personnes handicapées à participer à la société : rien sur le droit à compensation (qui est autant un pilier de la loi de 2005 que l'accessibilité universelle), ni sur la lutte contre la précarité, aucune mention de l'observatoire des besoins nécessaire à la définition de politiques publiques adaptées, pas d'abrogation de la loi ELAN discriminant l'accès aux logements, un volet quasi vide sur la vie intime, affective et sexuelle...

De manière générale, le Collectif Handicaps reste sur sa faim quant au calendrier d'application de cette nouvelle feuille de route. La période électorale qui s'ouvre ne saurait justifier une suspension de l'action publique ou le report de décisions attendues de longue date (suppression des ECAP, accessibilité des démarches et sites Internet publics, etc.).

Le Collectif Handicaps reste pleinement mobilisé pour rendre utiles les derniers mois du quinquennat, ainsi que pour donner une vraie place au handicap dans le débat public en marge de l'élection présidentielle. Face aux discriminations persistantes, l'inertie politique n'est pas une solution, pour ce quinquennat comme pour le prochain.